



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Didier MARTIN, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Gaston FOUCHERES, M. Alain MILLOT, M. Mohammed IZIMER, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Création d'un poste d'ingénieur à la Direction des systèmes d'information

La Direction des systèmes d'information du GRAND DIJON comprend le service SIG et le service informatique. Ce dernier compte 2 agents : un cadre A, qui assume les fonctions de Directeur des systèmes d'information et pilote les nombreux projets informatiques de la Collectivité, et un agent de maîtrise.

Cet effectif réduit et l'ampleur des chantiers menés par la Collectivité rendent nécessaire le recrutement d'un agent supplémentaire.

Ses missions consisteraient à :

- assurer le pilotage opérationnel du contrat d'infogérance,
- réaliser des interventions de support aux utilisateurs,
- être un relais de la Directrice des systèmes d'information dans la conduite des nombreux chantiers informatiques de la collectivité.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après avoir délibéré,

DECIDE

- **De créer** un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 15 octobre 2007 à la Direction des systèmes d'information pour mettre en oeuvre les missions ci-dessus décrites;
- **D'autoriser** le Président, dans le cas où la procédure de recrutement par voie statutaire serait infructueuse, à recruter un cadre A contractuel à temps plein pour une durée de 3 ans renouvelable, en application de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- **D'ajouter** qu'en ce cas, l'agent contractuel serait rémunéré sur la base du 5ème échelon du grade d'ingénieur principal, et qu'il pourrait bénéficier des primes et indemnités afférentes à ce grade, à savoir l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement, dans les mêmes limites que celles prévues pour les agents titulaires par la délibération du Conseil communautaire en date du 17 mars 2005.

Publié le - 8 OCT. 2007
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 OCT. 2007

